

**Conseil économique et social**

Distr. : Générale
25 janvier 2023

Français
Original : Anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-et-unième réunion
Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023
Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires

Rapport sur l'appui des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur l'appui que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement opérant en Afrique ont apporté pendant la période d'avril 2022 à mars 2023 à l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine, qui administre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il couvre l'appui à la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, notamment celles énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine (Agenda 2063).

2. Le rapport est divisé en cinq sections. Après la section I qui contient l'introduction, la section II donne une vue d'ensemble de l'assistance fournie par la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, qui fait partie du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qui a été mise en place lors de la réunion du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et du Président de la Commission de l'Union africaine (CUA), tenue le 1^{er} décembre 2022. La section III contient les points saillants des principales activités menées au titre du programme 9 du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 11)], en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale, dans le cadre de leur action à l'appui du programme de développement de l'Afrique. La section IV traite du contenu d'un rapport sur les efforts actuellement déployés par la CEA et l'Agence de développement de l'Union africaine pour rendre opérationnel le mémorandum d'accord révisé de 2021 signé par les deux organisations en vue d'accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La section V

* E/ECA/COE/41/1.



contient la conclusion, dans laquelle sont exposés les difficultés rencontrées et les enseignements tirés pendant la période considérée.

II. Plateforme de collaboration régionale pour l’Afrique et Cadre de développement Organisation des Nations Unies-Union africaine

3. Au cours de la période considérée, la Plateforme de collaboration régionale pour l’Afrique et ses coalitions d’opportunités et de thèmes ont continué à appuyer le processus de développement et de transformation du continent dans le cadre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063. La Plateforme a également œuvré à la mise en œuvre d’un certain nombre de recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/684-E/2018/7), notamment en s’employant à développer le Centre régional de gestion des connaissances pour l’Afrique, à renforcer au niveau régional la transparence et la gestion axée sur les résultats et à rendre le système des Nations Unies pour le développement plus efficace grâce à la rationalisation des pratiques opérationnelles et au regroupement des services de soutien, ce qui a permis de réaliser des gains d’efficacité et d’améliorer la qualité des services.

4. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des activités de développement et la CEA, servant de secrétariat conjoint de la Plateforme, ont poursuivi leur appui à la Plateforme ainsi qu’à son Président et à ses Vice-Présidents dans les domaines administratif, logistique et organisationnel.

5. Parmi Les travaux et les principales réalisations de la Plateforme au cours de la période considérée, on peut noter les suivants :

a) Lors de la réunion annuelle de la Plateforme tenue à Nairobi le 28 février 2022, une enquête sur les besoins des coordonnateurs résidents a été présentée et les domaines prioritaires de la Plateforme pour 2022 – données et statistiques, numérisation, action climatique, politiques macroéconomiques, y compris la gestion de la dette, la reprise après la maladie à coronavirus (COVID-19) et le commerce régional, en particulier dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) – ont été définis.

b) La Plateforme de collaboration régionale Union africaine-Organisation des Nations Unies a tenu sa réunion inaugurale le 23 juin 2022, dont l’objet était d’engager une réflexion stratégique sur un partenariat entre l’ONU et la CUA pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063. Outre l’établissement de modalités de travail visant à améliorer la collaboration et l’efficacité, les autres résultats de la réunion comprenaient l’identification des six domaines prioritaires suivants, qui ont été adoptés pour constituer la base d’un plan de travail conjoint :

- i) Changements climatiques ;
- ii) Commerce, cadres macroéconomiques, dette et diversification économique, notamment par le truchement de la ZLECAf ;
- iii) Transformation numérique, données et statistiques ;
- iv) Durabilité alimentaire ;
- v) Questions humanitaires ;
- vi) COVID-19 et problèmes transfrontaliers.

c) Initialement, la Plateforme était composée de sept coalitions d’opportunités et de thèmes et de trois groupes de travail. Une huitième

coalition, « initiatives sous-régionales », a été officiellement créée au début de 2022 pour mettre l'accent sur les initiatives de nature transfrontalière. La Plateforme a pris la décision, lors d'une retraite à Dakar en novembre 2022, de rationaliser le nombre de coalitions en le réduisant de huit à six. Les coalitions 3 et 4 seront fusionnées pour consolider l'action dans les domaines de l'éducation, de l'innovation et de la numérisation, une attention particulière étant accordée aux jeunes, et les coalitions 6 et 7 formeront une seule coalition axée sur la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le déplacement forcé. Les coalitions issues des fusions (c'est-à-dire, respectivement, les coalitions 3 et 5) commenceront leurs activités en 2023 après l'élaboration de plans de travail reflétant les domaines d'intérêt consolidés.

6. Les sous-sections suivantes mettent en exergue certaines activités entreprises par les coalitions au cours de la période considérée.

A. Coalition d'opportunités et de thèmes 1 : renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable

7. La Coalition 1, qui est animée conjointement par la CEA et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a travaillé avec la Division de statistique de la CUA au renforcement de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans le cadre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. Une assistance technique concernant les services de recensement numérique a été fournie à neuf pays (Afrique du Sud, Libéria, Maurice, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Togo, Zambie et Zimbabwe), et la possibilité a été donnée de choisir parmi les chefs d'État ou de gouvernement un champion des données de l'Union africaine pour promouvoir le développement d'une culture centrée sur les données et renforcer les capacités en matière de données dans les États membres. La coalition a également aidé l'Institut de statistique de l'Union africaine à organiser la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, tenue à Addis-Abeba en octobre 2022.

8. L'appui de la coalition au niveau national a inclus le développement d'une plateforme de données interinstitutions au Niger. Les équipes de pays des Nations Unies ont également aidé les gouvernements du Botswana et de l'Érythrée à établir leurs rapports d'examen national volontaire de 2022, en utilisant à la fois des données nationales et des données des Nations Unies pour renforcer la base factuelle de l'analyse globale.

B. Coalition d'opportunités et de thèmes : assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et accélérer la transformation et la diversification inclusives de l'économie

9. La Coalition 2 est animée conjointement par la CEA, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le PNUD. La coalition a fortement mis l'accent sur la mise en œuvre de la ZLECAf, qui offre aux pays africains une occasion inestimable d'approfondir l'intégration régionale, de favoriser le commerce intra-africain pour atteindre l'objectif de développement durable 17, de renforcer les moyens de mise en œuvre et de revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable, notamment pour atteindre les cibles 17.10 (promouvoir un système commercial multilatéral universel), 17.11 (accroître nettement les exportations des pays en développement) et 17.12. (permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent).

10. Actuellement, la CEA procède à une évaluation de l'état de préparation du continent à un marché numérique unique, en prêtant une attention particulière à la capacité des pays à travailler ensemble à une harmonisation de leurs législations qui favoriserait la mise en place d'un tel marché. Un cadre pour le marché numérique unique sera soumis à l'approbation de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 2023. La CEA a continué à appuyer l'Union africaine en matière de commerce et d'intégration régionale. Au total, 28 stratégies nationales pour la ZLECAf ont été élaborées afin d'appuyer les pays dans leurs efforts tendant à se préparer de manière adéquate pour tirer le meilleur parti de l'intégration commerciale régionale.

11. L'Indice-pays des affaires dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, dirigé par la CEA, a été mis au point en tant que l'un des outils permettant de recueillir les opinions du secteur privé sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf et a été déployé dans 13 pays.

12. La CEA et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) ont, en collaboration avec l'Union africaine et le secrétariat de la ZLECAf, mis en place une plateforme numérique d'échange entre entreprises et entre entreprises et administrations, connue en tant que plateforme d'échange commerciale africaine. Lancée le 16 mai 2022, la plateforme d'échange est connectée au système numériques qui appuie la mise en œuvre de l'Accord, y compris au Système panafricain de paiement et de règlement.

13. Grâce à l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique », dans le cadre de laquelle la CEA a dirigé le volet conception du marché et connaissance de la demande, des efforts continuent d'être faits pour développer et fabriquer des vaccins en Afrique. Un cadre d'action relatif à cette initiative a été publié en mars 2022.

14. Les stratégies de riposte à la COVID-19 ont été intégrées dans une optique commerciale dans les stratégies nationales et sous-régionales pour la ZLECAf, élaborées avec l'appui de la coalition 2 par les gouvernements du Botswana, des Comores, de Djibouti, de la République centrafricaine, de Sao Tomé-et-Principe et du Soudan du Sud ainsi que par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

15. En mars 2022, des ateliers de formation en présentiel ont été organisés au Burkina Faso, en Égypte, au Ghana et en Zambie pour aider les experts nationaux à estimer les flux financiers illicites. Des ateliers de formation nationaux hybrides ont été organisés conjointement avec la CEA en Afrique du Sud, en Angola, au Mozambique, en Namibie, au Nigéria et au Sénégal.

16. En collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires clés (comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), la CEA a appuyé des initiatives visant à créer un parc agro-industriel commun entre la Zambie et le Zimbabwe.

C. Coalition d'opportunités et de thèmes 3 : valoriser les dividendes démographiques en investissant dans l'autonomisation des jeunes et des femmes (santé, éducation et emploi) pour le développement durable

17. La Coalition 3 est animée conjointement par l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le FNUAP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'UNESCO, le Programme alimentaire mondial et l'Union européenne ont organisé conjointement, en partenariat avec l'Union africaine, une manifestation parallèle de haut niveau à New York le 20 septembre 2022, en marge du Sommet sur la transformation de l'éducation et de la soixante-dix-

septième session de l'Assemblée générale. Lors de la manifestation parallèle, une déclaration a été adoptée sur la vision et les priorités de l'Afrique en ce qui concerne la transformation de l'éducation sur le continent.

18. La CEA, en collaboration avec la Direction des femmes, du genre et de la jeunesse de la CUA, le Bureau de l'Envoyée spéciale du Président de la CUA pour les femmes, la paix et la sécurité, et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a accompagné le Président du Ghana, Nana Akufo-Addo, dans l'exercice de son rôle de champion de l'Union africaine pour l'égalité des sexes en Afrique. Une feuille de route pour la période 2022-2025 a été établie à l'initiative de l'Union africaine pour renforcer l'inclusion financière et économique des femmes et des jeunes sur le continent. La CEA, ONU-Femmes et le PNUD ont apporté un appui technique et financier au Comité technique spécialisé de la CUA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'organisation de consultations ministérielles africaines au quatrième trimestre 2022 en vue de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme.

19. Le Programme régional africain de l'Initiative Spotlight est mis en œuvre en collaboration avec la CUA, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ONU-Femmes et le PNUD, avec un financement de l'Union européenne. L'initiative apporte une réponse régionale en matière de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, les pratiques néfastes et dans les domaines de la santé et des droits relatifs à la santé sexuelle et reproductive. La collaboration avec les huit pays Spotlight¹ s'est poursuivie. Au niveau continental, un cadre de reddition des comptes sur les pratiques néfastes a été élaboré et approuvé lors de la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé de la CUA sur le développement social, le travail et l'emploi, tenue du 4 au 8 avril 2022.

20. Au Rwanda, grâce à l'appui technique de l'ONU et en collaboration avec l'Institut national des statistiques et le ministère de l'agriculture et des ressources animales, le rapport 2021 d'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité a été établi et a mis en évidence la diminution de la sécurité alimentaire depuis 2018 et les effets des chocs, dont la COVID-19, sur la sécurité alimentaire des ménages.

21. L'équipe de pays des Nations Unies, avec l'assistance technique de la coalition 3, a continué à appuyer le Gouvernement du Soudan du Sud dans le renforcement de ses secteurs productifs et dans la suite à donner aux engagements pris lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu dans un format virtuel le 23 septembre 2021.

D. Coalition d'opportunités et de thèmes 4 : mettre à profit les nouvelles technologies et faciliter les transitions numériques pour une croissance et un développement inclusifs

22. La Coalition 4 est animée conjointement par l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'OMS. En 2022, elle s'est attachée à tirer parti des atouts du système des Nations Unies pour appuyer les pays dans leurs efforts visant à exploiter, adopter et mettre à l'échelle de manière durable les innovations technologiques et numériques en vue d'une croissance inclusive, du développement des compétences, de la création d'emplois et du développement socioéconomique global.

¹ Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda et Zimbabwe.

23. Au cours de la période considérée, la coalition a collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies dans 17 pays africains². L'appui des équipes de pays couvrait un large champ, portant notamment sur la fourniture d'une assistance technique pour la conception de stratégies numériques, l'évaluation de politiques en matière de solutions technologiques, un appui analytique pour combler les lacunes en matière de données relatives aux objectifs de développement durable, le renforcement des capacités d'utilisation des outils numériques et des métadonnées, et l'aide à la réalisation d'analyses de données pour la reprise socioéconomique.

24. Après la Conférence mondiale de développement des télécommunications, tenue à Kigali en juin 2022, on a assisté à l'émergence de projets de transformation numérique, comme l'initiative « Giga », lancée par l'UIT et l'UNICEF dans le but de connecter toutes les écoles à l'Internet.

25. La CEA fait partie d'un groupe de travail de la CUA sur l'intelligence artificielle et contribue au processus en cours pour l'élaboration d'un cadre de gouvernance concernant l'intelligence artificielle. L'émergence du concept d'« intelligence artificielle appliquée à la santé » a suscité des recommandations pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé en Afrique.

E. Coalition d'opportunités et de thèmes 5 : encourager l'action et la résilience climatiques

26. La Coalition 5 est animée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNESCO. Elle a été créée pour piloter les travaux de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique visant à encourager l'action sur les changements climatiques, à renforcer la gouvernance des ressources naturelles et la résilience, et à faciliter les transitions énergétiques en vue du développement durable.

27. En étroite collaboration avec la CUA, la coalition a évalué un rapport sur les progrès réalisés aux niveaux régional et national, notamment au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Tchad, dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique.

28. La Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique est un événement phare de l'initiative « Recherche sur le climat pour le développement en Afrique », un partenariat entre la CUA, la CEA et la Banque africaine de développement (BAD). Elle a incité l'Afrique à redoubler d'efforts pour relever les défis posés par les changements climatiques dans la plupart des secteurs du développement. Le document issu de la dixième Conférence, tenue à Windhoek du 24 au 28 octobre 2022, a été largement diffusé aux gouvernements pour qu'ils y adhèrent et le mettent en œuvre en prévision de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conférence des Parties), qui devait se tenir à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022.

29. La CEA a joué un rôle majeur en tant que membre de la coalition 5. La Commission est l'un des coauteurs de la position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique, qui a été adoptée par le Comité technique spécialisé de la CUA sur les transports, les infrastructures

² Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Cabo Verde, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Namibie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo et Zimbabwe.

transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme, en juin 2022, et a été approuvée par le Conseil exécutif de l'Union africaine lors de sa quarante-et-unième session ordinaire, tenue en juillet 2022 (voir EX.CL/Dec.1169(XLI)). La CUA et la Commission africaine de l'énergie ainsi que la CEA et la BAD ont continué à aider les pays dans leurs efforts tendant à élaborer des plans directeurs nationaux de transition énergétique et des stratégies de mobilisation des ressources, afin d'accélérer la mise en œuvre vers une trajectoire à faible émission de carbone et résiliente aux changements climatiques.

30. La coalition, sous la direction de la CEA, a facilité entre le Groupe africain de négociateurs, la CUA et les diplomates basés à Addis-Abeba les consultations visant à renforcer la cohésion sur la position commune lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties. Cette concertation a permis aux participants de mieux comprendre les nuances d'une transition énergétique juste et la nécessité de plans de transition spécifiques à chaque pays et fondés sur l'impératif de réaliser l'accès universel à l'énergie.

31. La CUA, l'Agence de développement de l'Union africaine, la CEA et la BAD ont reçu mandat d'organiser un Pavillon de l'Afrique lors des sessions de la Conférence des Parties, en application d'une décision prise par les chefs d'État et de gouvernement lors de la seizième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue en 2011 [voir Assembly/AU/Dec.342(XVI)]. Le Pavillon fonctionne comme un lieu de convergence pour les pays africains, les institutions régionales africaines et les partenaires du continent, qui y organisent des manifestations portant sur les priorités régionales. La CEA a joué un rôle de premier plan dans l'organisation du Pavillon lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties.

32. En août 2022, la CEA a organisé une table ronde sur le financement de l'action climatique à Addis-Abeba, en partenariat avec la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties, les champions de haut niveau des Nations Unies pour l'action climatique, la CUA, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles et le Boston Consulting Group. Les délibérations sur les mécanismes catalytiques visant à mobiliser les investissements financiers pour l'action climatique et à associer le secteur privé aux efforts de renforcement de la résilience aux changements climatiques et à la promotion du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ont abouti à plus de 200 projets d'investissement en attente à fort potentiel (dont 30 projets prioritaires) qui peuvent renforcer les investissements dans l'action climatique en Afrique et contribuer à mobiliser des investissements supplémentaires.

33. La CEA continuera à appuyer les trois commissions africaines s'occupant du climat (pour le bassin du Congo, les petits États insulaires en développement et le Sahel) créées lors de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties. Le travail des commissions a été mis en exergue lors de la réunion du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques, tenue le 6 février 2022.

34. La CUA, le PNUE, la CEA et d'autres membres du groupe de travail régional d'experts sur l'économie circulaire dirigé par la CUA ont élaboré des lignes directrices régionales, notamment sur la gestion des plastiques en Afrique. Ces lignes directrices, qui devraient être lancées lors du Forum mondial de l'économie circulaire de 2023, stimuleront les actions en faveur de la résilience aux changements climatiques et de la croissance verte, favoriseront l'utilisation rationnelle des ressources et endigueront la production de déchets.

35. En ce qui concerne la conservation de la biodiversité en Afrique, la CEA collabore avec la CUA, par l'intermédiaire de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue de celle-ci, et bénéficie de l'appui du Groupe

africain de négociateurs, en vue du renforcement de l'engagement du continent à l'égard de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre de son programme en matière de biodiversité et du cadre mondial pour la biodiversité après 2020.

F. Coalition d'opportunités et de thèmes 6 : paix, sécurité et respect des droits de l'homme

36. La Coalition 6 est animée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le PNUD. Elle apporte un appui ciblé à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales (CER), aux mécanismes régionaux et aux États membres pour renforcer leur capacité à prévenir les conflits, à s'attaquer à leurs causes profondes et à maintenir la paix.

37. Dans ce contexte, le HCDH a travaillé avec le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de l'Union africaine à l'élaboration d'une infographie sur la participation des femmes aux processus de paix en Afrique. L'infographie montre les progrès réalisés aux niveaux national, sous-régional et continental dans la mise en œuvre du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, et énonce les obligations incombant aux États d'accroître la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Le PNUD a élaboré avec le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité un plan pour un projet de prévention des conflits.

38. En outre, dans le cadre d'un projet conjoint entre l'ONUDC et l'UNESCO sur le leadership des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène, une exposition de photos a été organisée en Mauritanie pour mettre en lumière le travail des femmes mauritaniennes et sahéliennes dans les secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice. L'ONUDC a mis en place un réseau de 1 800 jeunes « tisseurs de paix » dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme conjoint pour la paix et la justice du Fonds pour la consolidation de la paix dans les régions transfrontalières du Cameroun, du Gabon et du Tchad, afin de faire de ces jeunes des agents de la consolidation de la paix dans ces régions et de la prévention de l'instabilité liée aux trafics illicites.

39. La coalition a aidé la CUA et les CER à intégrer les droits de l'homme dans les systèmes d'alerte précoce, afin d'assurer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et de renforcer la protection des civils. Le HCDH, en partenariat avec la Banque mondiale, a renforcé les liens opérationnels entre les instruments de la CUA relatifs à la prévention des conflits et à la réponse à ceux-ci et les instruments des CER, des décideurs nationaux et des réseaux nationaux de la société civile, tout en intégrant dans le traitement des données des approches fondées sur les droits de l'homme.

40. Le PNUD a travaillé avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi qu'avec le Burkina Faso, le Kenya, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et la Tunisie, à la mise en œuvre d'interventions visant à relever les défis et à éliminer les goulets d'étranglement liés à la ratification, à l'adaptation nationale et à la mise en œuvre des traités de l'Union africaine, et pour aider à renforcer la capacité de l'Union africaine et des États membres à mettre en œuvre les traités ratifiés.

G. Coalition d'opportunités et de thèmes 7 : déplacement forcé et migration

41. La Coalition 7 est animée conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il sert de forum pour mobiliser des actions de plaidoyer axées sur les droits visant à mettre fin aux pratiques discriminatoires à l'encontre des populations déplacées de force et de migrants, y compris en détention et dans des situations de conflit, de non-conflit et de catastrophes naturelles.

42. L'ensemble du système des Nations Unies a fourni au niveau régional un appui pour une augmentation du nombre de ratifications de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, qui a été adoptée à Kampala en 2009 et qui, à ce jour, a été signée par 40 États et ratifiée par 31.

43. Un projet d'analyse prédictive interinstitutions et interpiliers a été lancé pour améliorer la coordination des données et renforcer la préparation aux risques croissants et interdépendants dans le Sahel. Le projet a galvanisé un consortium de 18 partenaires de recherche de renommée mondiale, menant des travaux sur les principaux facteurs de vulnérabilité et les moyens de renforcer la résilience aux changements climatiques, en mettant l'accent sur le lien entre l'action humanitaire, le développement durable et la consolidation de la paix, et sur les retombées qui en résultent pour les populations touchées. Le projet vise à soutenir la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le travail du coordonnateur spécial pour le développement au Sahel.

44. La Coalition 7 a également coordonné le lancement d'un plan régional de réponse aux migrations, visant à répondre aux besoins humanitaires, de développement et de protection des migrants, y compris les migrants en transit, les migrants bloqués, les migrants installés et les rapatriés, le long de la route migratoire orientale entre la Corne de l'Afrique et le Yémen, en mettant en œuvre un plan de réponse pluripartenaire et pluriannuel.

45. Grâce à la coalition 7, l'OIM et le HCR ont réuni des responsables gouvernementaux de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, du Mali, de la Mauritanie et du Togo ainsi que des organismes régionaux pour trouver des solutions globales à la situation des réfugiés de Côte d'Ivoire. Dans une déclaration commune faite à Abidjan, les gouvernements participants se sont engagés à prendre des mesures spécifiques pour faciliter la mise en œuvre d'une solution durable pour ces réfugiés dans la sous-région.

H. Coalition d'opportunités et de thèmes : initiatives sous-régionales

46. La coalition sur les initiatives sous-régionales a été créée pour harmoniser le volet politique des activités des entités s'occupant du développement régional sous la direction des représentants spéciaux et des envoyés spéciaux du Secrétaire général opérant sur le continent. Le travail de la coalition sera léger et fondé sur un cadre de services sur demande qui renforcera la collaboration interpiliers entre les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux travaillant sur les stratégies politiques cruciales et les stratégies connexes, d'une part, et les directeurs régionaux du système des Nations Unies pour le développement agissant par l'intermédiaire de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, d'autre part.

47. Les membres de la coalition coordonneront leurs activités par des échanges réguliers de haut niveau, l'organisation de missions d'évaluation conjointes et la fourniture de conseils analytiques aux autres coalitions sur les

questions émergentes. La composition se fera par rotation et sera inclusive, multidimensionnelle, multisectorielle, axée sur les services et sur les pays. Les représentants spéciaux et les envoyés spéciaux ont insisté sur la nécessité de faire porter l'essentiel des efforts sur la valeur ajoutée de la coalition, tout en évitant redondances et chevauchement des procédures.

I. Groupe de travail 2 : Centre régional de gestion des connaissances

48. En plus des réalisations des huit coalitions, le groupe de travail 2 a lui fait savoir que le référentiel d'expertise du Centre de connaissances des Nations Unies pour l'Afrique était prêt à être mis en service³. Le référentiel permet au système des Nations Unies pour le développement de disposer d'une liste dynamique d'experts travaillant pour les Nations Unies en Afrique. Une fois qu'il sera entièrement alimenté, il donnera une idée des experts et de l'expertise existants dans le système des Nations Unies pour le développement. La liste des communautés de pratique pour les coalitions d'opportunités et de thèmes est également prête et fournit une plateforme pour la collaboration en ligne⁴.

49. Le Centre régional de connaissances des Nations Unies sur l'Afrique pour le COVID-19 a remporté le prix du Sommet mondial sur la société de l'information 2022 comme étant l'un des projets champions dans la catégorie de la coopération internationale et régionale. La plateforme a été développée par la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, la coalition d'opportunités et de thèmes 1 servant de point d'ancrage et la CEA et l'UNFPA jouant des rôles moteurs dans le fonctionnement de la coalition.

J. Conférence annuelle Union africaine-Organisation des Nations Unies

50. La CEA et d'autres organismes des Nations Unies ont collaboré à la préparation de la sixième conférence annuelle Union africaine-Organisation des Nations Unies, tenue à Addis-Abeba le 1^{er} décembre 2022. Les équipes ont établi des notes de synthèse et ont fourni des rapports techniques sur les progrès réalisés conjointement durant l'année considérée. Le Président de la CUA et le Secrétaire général de l'ONU ont passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les deux dirigeants ont salué ces réalisations et reconnu que les récents développements sur la scène mondiale avaient entravé les efforts de paix, de sécurité et de développement.

51. Le Président de la CUA et le Secrétaire général de l'ONU ont accueilli avec satisfaction l'évolution récente des négociations de paix en Éthiopie et ont passé en revue les crises actuelles au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, y compris les transitions au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, au Soudan et au Tchad. Ils ont également examiné les effets des sécheresses et des conflits sur les diverses populations déplacées à l'intérieur du continent.

52. Le Président de la CUA et le Secrétaire général de l'ONU ont réaffirmé leur attachement à des solutions de financement prévisibles et flexibles pour les opérations d'appui à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le

³ Le référentiel est disponible à l'adresse : <https://expertise.africakm.un.org/>.

⁴ Voir <https://expertise.africakm.un.org/OIBC>.

Conseil de sécurité, y compris par le recours aux contributions statutaires des Nations Unies.

53. En dépit des difficultés que connaît actuellement l’Afrique, le Président de la CUA et le Secrétaire général de l’ONU ont tous deux reconnu que les circonstances offraient des possibilités de poursuite du développement et d’une relance économique future.

III. Travailler ensemble pour l’Afrique : points saillants des principales activités conjointes relatives à l’appui des Nations Unies au programme du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique

A. Réaliser ensemble le Cycle de conférences sur l’Afrique

54. En 2022, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique, l’UNESCO, le Département de la communication globale, la CEA et la CUA ont uni leurs forces en tant que membres du groupe de travail préparatoire chargé d’organiser la cinquième série du Cycle de conférences sur l’Afrique, la manifestation phare du Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique.

55. La manifestation phare s’est déroulée du 3 au 27 mai 2022 sur le thème « Renforcer la résilience en matière de nutrition : accélérer le capital humain et le développement socioéconomique de l’Afrique ». Le thème était en harmonie avec le thème de l’année de l’Union africaine « Renforcer la résilience nutritionnelle et la sécurité alimentaire sur le continent africain : renforcer les systèmes agro-alimentaires, les systèmes de santé et de protection sociale pour l’accélération du développement du capital humain, social et économique ».

56. Le 24 mai 2022, la CEA a organisé conjointement avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique, le Département de la communication globale, l’Agence de développement de l’Union africaine et l’Union africaine un webinaire international qui faisait partie intégrante du Cycle annuel de conférences sur l’Afrique. Le thème du webinaire était « Développement du capital humain, climat, énergie et systèmes alimentaires ».

B. Promouvoir les liens entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l’homme et de l’aide humanitaire pour réaliser le Programme 2030 et l’Agenda 2063 en Afrique.

57. S’appuyant sur l’initiative de la CEA et du Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique de mener des études régionales sur les liens entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l’homme et de l’aide humanitaire, et s’appuyant sur les ateliers sous-régionaux virtuels organisés en 2021 pour examiner les rapports sur ces études, la CUA a organisé à Tanger (Maroc) du 25 au 27 octobre 2022 une conférence sur la politique régionale visant à promouvoir le lien entre la paix, la sécurité et le développement. La CEA et le PNUD ont, avec la BAD et Afreximbank, collaboré avec l’Union africaine à l’organisation de la conférence. Celle-ci a été l’occasion de délibérer et de prendre des décisions stratégiques pour s’attaquer aux causes profondes des conflits et de l’insécurité, et d’établir une feuille de route claire pour la mise en œuvre d’un pacte d’action collective pour la construction de la paix en Afrique en établissant un lien entre paix, sécurité, gouvernance et développement.

58. Dans le cadre de sa contribution à la conférence, la CEA a organisé une concertation pré-session intitulée « Réaliser le triple lien et le commerce : vers un nouvel agenda pour l’Afrique », qui a réuni les principales parties prenantes pour examiner un rapport de fond sur le rôle du commerce dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique, en mettant l’accent sur la ZLECAf. En outre, la CEA a organisé une table ronde intitulée « Interlinking intra-African trade, industrialization and infrastructure development where the guns are silent » (Établir un lien entre le commerce intra-africain, l’industrialisation et le développement de l’infrastructure là où les armes se sont tuées) en marge de la conférence. Une déclaration adoptée à l’issue de la conférence sera présentée à la Conférence de l’Union africaine en février 2023. Dans la déclaration, les participants ont souligné que le développement était essentiel pour atténuer les conflits et promouvoir la paix en Afrique et que la croissance accélérée de la région devait être encouragée, et des partenaires tels que la CEA, le PNUD et la BAD ont été appelés à poursuivre leur appui à l’initiative.

IV. Activités de l’Agence de développement de l’Union africaine et de la Commission économique pour l’Afrique pour accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l’Agenda 2063

A. Mémorandum d’accord

59. L’Agence de développement de l’Union africaine et la CEA ont signé un mémorandum d’accord triennal révisé le 26 septembre 2021 au Bureau de l’Union africaine à New York, en marge de la soixante-seizième session de l’Assemblée générale. Les équipes respectives s’étaient réunies pour établir les modalités de collaboration et la marche à suivre dans les six domaines prioritaires mis en évidence dans le mémorandum, les neuf groupes thématiques et les trois groupes de discussion.

60. Au cours de la période considérée, plusieurs initiatives conjointes ont été mises en œuvre par les chefs de division de la CEA et de l’Agence de développement de l’Union africaine. Parmi ces initiatives, on peut citer les suivantes :

a) Le Centre africain pour la politique en matière de climat, en collaboration avec le Département des infrastructures et de l’énergie de la CUA, a fait avec le Programme de développement des infrastructures en Afrique un travail de sensibilisation et de développement de la capacité à intégrer la résilience aux changements climatiques dans la deuxième phase du Programme. Parmi les personnes qui ont bénéficié de la formation figurent le personnel de l’Agence de développement de l’Union africaine travaillant sur le Programme et les points focaux du Programme au niveau national et dans les CER ;

b) Le Bureau sous-régional pour l’Afrique de l’Ouest de la CEA, en partenariat avec l’Agence de développement de l’Union africaine, a aidé le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire, le Niger, le Sénégal et la CEDEAO à élaborer leurs stratégies nationales pour la ZLECAf ;

c) La CEA a mis en œuvre, avec l’Agence de développement de l’Union africaine, des projets de renforcement de la réglementation du marché de l’électricité en Afrique visant à accélérer la participation du secteur privé aux investissements dans les infrastructures. Les projets portaient sur des domaines tels que l’énergie durable, le lien entre l’énergie, l’eau et l’alimentation, l’autonomisation des communautés rurales, et l’énergie et le transport ;

d) La CEA a travaillé avec l'Agence de développement de l'Union africaine à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre continental pour la sécurité routière. Les entités ont travaillé à l'élaboration des orientations stratégiques de l'après 2020 pour la sécurité routière et à celle du plan d'action pour la sécurité routière en Afrique pour la décennie 2021-2030. En outre, l'Observatoire africain de la sécurité routière, un projet phare, a été lancé et est en train de collecter des données auprès des coordinateurs nationaux de données. Un cadre juridique et institutionnel a été défini pour l'Observatoire ainsi qu'un plan d'activités décennal ;

e) La CEA a également travaillé sur un mécanisme de suivi et d'évaluation des études pour repérer les lacunes dans la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro visant à libéraliser le transport aérien africain par l'établissement du Marché unique du transport aérien africain. Des indicateurs clés de performance ont été développés par la CEA et utilisés pour mener des études au Cabo Verde, au Cameroun et au Rwanda. Les trois pays ont ensuite élaboré des plans d'action visant à combler les lacunes dans la mise en œuvre du Marché du transport aérien.

B. Semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique

61. Depuis la tenue à Abidjan en 2015 de la première Semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique de l'Union africaine, la Semaine est non seulement devenue un forum clé pour l'accélération de la mise en œuvre des infrastructures en Afrique, mais aussi un moyen de lier les infrastructures aux thèmes clés du développement, à savoir l'intégration régionale, la croissance économique porteuse de transformation et la création d'emplois.

62. En 2022, la CEA et d'autres entités des Nations Unies ont aidé l'Agence de développement de l'Union africaine et la CUA à organiser la septième Semaine dans un format hybride, à Nairobi du 28 février au 3 mars, sur le thème « Mettre l'Afrique sur une base solide pour la reprise, la croissance et la résilience grâce aux infrastructures ». L'événement a réuni des partenaires de projets, des parties prenantes habilitantes et des porteurs de projets pour discuter des approches pratiques qui permettent la réalisation des projets du Programme et discuter des stratégies de financement pour les 69 projets de la deuxième phase du plan d'action prioritaire du Programme.

63. La CEA a participé aux discussions dans les domaines suivants : a) le Marché unique du transport aérien africain et l'accélération de sa mise en œuvre ; b) le potentiel d'investissement d'une extension du couloir de transport Lamu Port-Soudan du Sud-Éthiopie vers l'Afrique centrale et au-delà ; c) la ZLECAf et la demande d'infrastructures et de services de transport ; d) le renforcement de la résilience aux changements climatiques, dans le cadre de projets relevant de la deuxième phase du plan d'action prioritaire, en recourant au Mécanisme d'investissement de projets résilients aux changements climatiques en Afrique ; et e) une réunion de travail sur les partenariats public-privé pour les projets d'infrastructure, basée sur les premières conclusions des évaluations réalisées dans six pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie).

64. Dans un communiqué adopté à l'issue de la septième Semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique, les participants ont salué l'appui apporté par la CEA et demandé que le partenariat continue à fournir un appui technique aux initiatives continentales phares, en particulier pour la mise en œuvre des projets de la deuxième phase du plan d'action prioritaire et des projets phares de l'Agenda 2063.

C. Promouvoir l'industrialisation en Afrique

65. La CEA et l'ONUDI ont aidé l'Union africaine à organiser le programme de la Semaine de l'industrialisation et le Sommet sur l'industrialisation et la diversification économique, qui se sont tenus à Niamey du 20 au 25 novembre 2022. Le dernier jour du Sommet, les chefs d'État et de gouvernement participants ont pris des décisions de grande portée, notamment sur l'accélération de l'industrialisation fondée sur les produits de base en tant que moteur de la croissance, sur la promotion de la diversification économique par des chaînes de valeur régionales, sur l'investissement massif dans les infrastructures et l'énergie, sur la nécessité d'assurer un financement durable de l'industrialisation africaine et sur celle d'inciter les États membres à entretenir régulièrement un dialogue avec le secteur privé pour promouvoir de solides partenariats public-privé.

V. Conclusion : difficultés rencontrées et enseignements tirés

66. Le thème de l'année 2022 de l'Union africaine était « Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain : renforcer les systèmes agroalimentaires, la santé et les systèmes de protection sociale pour l'accélération du développement du capital humain, social et économique ». Il s'agissait là d'un domaine d'intérêt du Programme de développement des infrastructures en Afrique, qui continue à travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Bureau Afrique du Département de la communication globale.

67. En 2022, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique est entrée dans une nouvelle phase, caractérisée par des efforts de rationalisation de son *modus operandi*, afin d'accroître son efficacité et son efficience. À la suite de réunions stratégiques successives tout au long de l'année, un consensus s'est dégagé sur le fait que les coalitions d'opportunités et de thèmes devaient être plus réactives, axées sur les thèmes et limitées dans le temps. En conséquence, les coalitions ont été consolidées, passant de huit à six, afin de répondre avec plus d'efficacité aux besoins pressants du continent.

68. La collaboration avec l'Union africaine a été renforcée par la réunion inaugurale de la Plateforme de collaboration régionale Union africaine-Organisation des Nations Unies en juin 2022 et les actions de suivi de mise en œuvre des principales recommandations de cette réunion. Il peut être utile d'établir des partenariats au-delà des Nations Unies pour assurer une approche cohérente à l'échelle du système dans la mise en œuvre des programmes communs – par exemple, en collaborant avec des banques de développement régionales telles que la BAD et Afreximbank.

69. Enfin, il sera important de veiller à ce que l'appui de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique atteigne le niveau national. Par conséquent, la fourniture de l'appui de la Plateforme par l'intermédiaire des groupes de soutien par les pairs et des coalitions pour procéder à des évaluations communes de pays, et la capacité du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable à répondre aux besoins des États membres seront essentiels, si l'on veut donner à la Plateforme un maximum de valeur et de pertinence.

70. Au cours de la prochaine période sur laquelle portera le rapport, les pays africains devront continuer à suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, de nombreux événements mondiaux (la guerre en Ukraine, la charge financière que la pandémie de COVID-19 continue d'imposer, les taux élevés d'inflation, les changements anticonstitutionnels de

gouvernement et les urgences climatiques) continuant d'affecter la croissance dans la région et le développement du continent.
